Votre logo ou votre raison sociale

RAPPORT DE RECHERCHE DE FUITE

N° _____

Écrivez seulement ce qui a été vu ou mesuré. Une cause que vous n'avez pas constatée ne s'écrit pas comme un fait.

Identification

Client _____

Adresse _____

Logement, étage _____

Date de la visite _____

Référence du sinistre _____

Motif

Ce qui vous a fait venir : une tache au plafond, un compteur qui tourne, de l'eau au pied d'un mur. Où, et depuis quand selon le client.

_____

_____

_____

Méthode

Cochez les moyens employés et notez le résultat de chacun.

Moyen employé	Résultat
☐ Mise en pression	
☐ Gaz traceur	
☐ Caméra thermique	
☐ Écoute acoustique	
☐ Colorant	
☐ Humidimètre	
☐ Inspection vidéo	
☐ Mise en eau	

Recherche ☐ non destructive ☐ destructive, ouverture faite : _____

Mesures

Seulement les valeurs que vous avez relevées, avec l'appareil utilisé.

Point mesuré	Valeur et durée	Appareil

Localisation et origine

☐ Fuite localisée ☐ Fuite non localisée

Où, précisément : la pièce, le réseau, l'élément. L'origine seulement si vous l'avez constatée.

Constats et photos

Une vue d'ensemble, puis le détail. Reportez le numéro des photos sous le constat qu'elles montrent.

Constat 1

Photos n° _____

Constat 2

Photos n° _____

Ce qui n'a pas pu être vu

Un logement voisin fermé, un plafond qu'il aurait fallu ouvrir, une méthode qui n'a rien donné.

Conclusion et signature

État au départ : ☐ eau coupée ☐ fuite réparée ☐ réparation à prévoir

La réparation à prévoir, sans prix : le prix va sur un devis.

Ce rapport est établi sur la base des constats réalisés sur site le _____.

Visa du client, facultatif

Nom : _____

Date : _____

Signature

Pour l'entreprise

Fait à _____, le _____

Nom et qualité : _____

Signature et cachet de l'entreprise

Mentions

Celles qui valent pour tous les métiers, en petit sous la signature. Celles de votre métier sont dans le modèle de votre métier, sur vocabat.fr/rapport-intervention.

_____, SIRET _____.

raison sociale et forme juridique

Identification de l'entreprise. Obligation légale : Article R. 123-237 du code de commerce.

☐ Travaux réalisés en sous-traitance : autoliquidation de la TVA par le preneur. La taxe n'est pas facturée par le sous-traitant.

Autoliquidation de la TVA. Obligation légale : Article 283, 2 nonies du code général des impôts, repris à l'article L. 221-38 du code des impositions sur les biens et services au 1er janvier 2027. À cocher pour des travaux en sous-traitance.

Coordonnées de l'entreprise : _____

Attestation de réparation de fuite

Pour plafonner la facture d'eau d'un logement après une fuite sur une canalisation après compteur : l'abonné la remet à son service d'eau dans le mois qui suit l'avis de consommation anormale (articles L. 2224-12-4 et R. 2224-20-1 du code général des collectivités territoriales). Les fuites des appareils ménagers, des équipements sanitaires et du chauffage en sont exclues.

Entreprise de plomberie _____

SIRET _____

Abonné _____

Adresse du logement _____

Localisation de la fuite _____

Date de la réparation _____

Index du compteur _____

L'index du compteur le jour de la réparation, si le service d'eau le demande.

Je soussigné _____ atteste que la fuite décrite ci-dessus a été réparée par notre entreprise à la date indiquée.

Fait à _____, le _____

Signature et cachet de l'entreprise